

POINT PRESSE

Présentation du dispositif « Bon Samaritain » au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)

**Direction du SDIS
Coulaines**

Mardi 20 octobre 2020 à 16h30

En présence de :

- Dominique LE MÈNER – *Président du Conseil départemental de la Sarthe, Président du Conseil d'administration du SDIS et Député honoraire*
- Monsieur Patrick DALLENNES – *Préfet de la Sarthe*
- Monsieur Laurent ISTRIA – *Responsable du développement du dispositif « Bon Samaritain » en France*
- Le Colonel Christophe BURBAUD – *Chef de Corps de Sapeurs-pompiers de la Sarthe*

Le SDIS 72 assure les secours d'urgence de plus de 560 000 habitants

Le SDIS 72, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, est un établissement public administratif.

Il exerce de nombreuses missions dont celles de la **protection des personnes, des biens et de l'environnement**. Il assure également les **secours d'urgence** aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. Mais, il a aussi pour objectif de **prévenir et d'évaluer les risques de sécurité civile et de prendre des mesures de sauvegarde**.

Le SDIS 72 en chiffres (données au 1^{er} janvier 2020) :

- **31 888** interventions sur l'année 2019
- **303** sapeurs-pompiers professionnels
- **2 219** sapeurs-pompiers volontaires
- **5** volontaires du Service civique
- **77** personnels administratifs et techniques
- **324** jeunes sapeurs-pompiers dont 106 filles et 218 garçons répartis dans 21 sections
- **31** cadets de la sécurité civile pour la rentrée 2020-2021 (8 au collège des Quatre Vents au Lude, 8 au collège A.J. Trouvé-Chauvel à La Suze-sur-Sarthe, 8 au collège Simone Veil à Sablé-sur-Sarthe et 7 au Lycée Sud au Mans)
- **74** centres d'incendie et de secours
- **Plus de 500** véhicules d'interventions
- **22%** de femmes sapeurs-pompiers en Sarthe (moyenne nationale : 15%)
- **24 établissements dont 15 entreprises privées et 9 établissements publics** ou collectivités labellisés « employeur partenaire des sapeurs-pompiers » au titre de l'année 2018
- **4 équipes** spécialisées : le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Interventions en Milieu Périlleux), les plongeurs, l'équipe Sauvetage Déblaiement et la CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique et Radiologique)

Le budget est financé majoritairement par le Conseil Départemental, puis par Le Mans Métropole, et par les contributions des communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence incendie.

Le dispositif « Bon Samaritain » déployé en Sarthe

Véritable enjeu de santé publique, la France recense environ **50 000 victimes d'arrêt cardiaque par an**.

Le SDIS de la Sarthe intervient chaque année **plus de 24 000 fois** pour assurer des missions de secours aux personnes. Cela représente **78%** de son activité globale. Les arrêts cardio-respiratoires touchent annuellement **près de 450 personnes** dans notre département. Ils concernent les hommes, les femmes, les personnes les plus âgées comme d'autres, plus jeunes.

C'est pourquoi, **le SDIS de la Sarthe souhaite se doter de ce dispositif** de secours citoyen afin de venir plus rapidement en aide aux sarthois et sarthoises victimes d'arrêt cardiaque.

Installé au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), ce dispositif permet d'engager sur les arrêts cardio-respiratoires, en plus des secours, des citoyens titulaires formés aux gestes de premiers secours et situés à proximité de la victime. Le sauveteur déclenché pourra ainsi **intervenir au plus vite** pour augmenter les chances de survie de la victime en arrêt cardiaque.

Le dispositif « Bon Samaritain » est déjà en place dans **plus de 50 départements** au niveau national ainsi que sur les territoires couverts par la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris. Il a ainsi permis de sauver de nombreuses vies. Dans notre département, il incarne l'engagement citoyen des sarthois au profit des victimes.

La mise en œuvre de ce dispositif se traduit par **une convention bipartite** entre le SDIS et le Fonds pour le développement du « Bon Samaritain ». Les opérateurs du CTA du SDIS de la Sarthe ont également été formés à ce nouveau dispositif, qui sera **opérationnel à compter du 21 octobre 2020**.



Plus de 130
victimes d'arrêts
cardiaques par jour, en
France.

(Source : « Bon Samaritain »)



Sauver des vies en téléchargeant l'application

Le dispositif « Bon Samaritain » s'appuie sur une application mobile permettant de **s'inscrire en tant que futur citoyen sauveteur** et d'intervenir sur la voie publique, dans un ERP, un lieu de travail ou au domicile, afin de porter secours à une victime en arrêt cardio-respiratoire avant l'arrivée des sapeurs-pompiers.

Lorsque le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) du SDIS reçoit un appel pour un arrêt cardiaque, **il engage en premier lieu les secours nécessaires.**

Dans l'attente de l'arrivée des moyens de secours, l'opérateur active ensuite le dispositif « Bon Samaritain » afin d'engager le citoyen sauveteur **en fonction de sa localisation** par rapport à la victime et s'étant déclaré disponible sur l'application. Il reçoit via son smartphone une notification d'alerte lui demandant de **confirmer sa disponibilité** pour se rendre sur le lieu de l'intervention. Le sauveteur reçoit alors l'adresse d'intervention et la position des défibrillateurs à proximité. Il peut ensuite se rendre le plus rapidement possible auprès de la victime en arrêt cardio respiratoire, pour **dispenser les premiers gestes de réanimation** et/ou apporter un défibrillateur.

Chaque minute compte lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiaque !

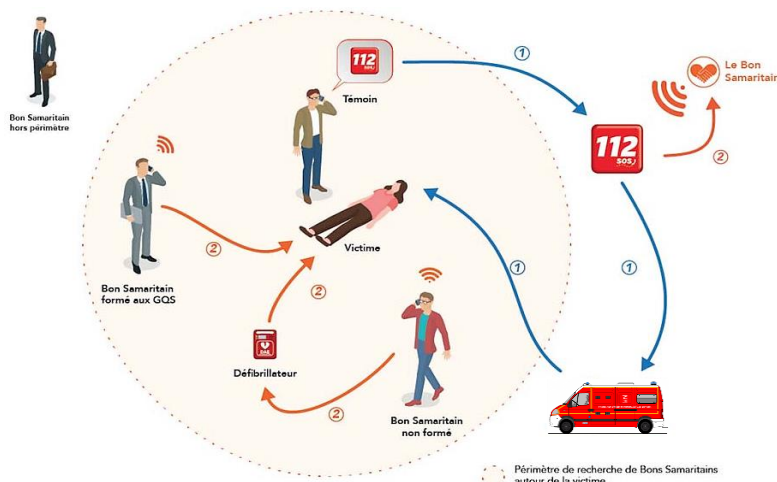
L'application propose également la **cartographie des défibrillateurs cardiaques** en France et des tutoriels sur le comportement et les gestes à adopter en cas d'arrêt cardiaque.

Qui peut devenir Bon Samaritain ?

Toute personne majeure formée aux gestes de premiers secours et pouvant fournir un justificatif de sa qualification (Gestes Qui Sauvent à minima ou PSC 1, PSE 2, etc).

Comment s'inscrire ?

Le « Bon Samaritain » est disponible via l'application gratuite *Staying Alive*, téléchargeable sur iPhone ou Android. Pour s'inscrire, il suffit de remplir un formulaire (nom, prénom, email, téléphone) et de fournir un justificatif d'une formation aux premiers secours.



● Périmètre de recherche de Bons Samaritains autour de la victime.

Se former aux gestes de premiers secours

Avoir le bon geste peut sauver une vie ! Pour cela, il est possible d'apprendre les gestes de premiers secours grâce à une formation dispensée par l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Sarthe (UDSP 72).



- La formation Gestes Qui Sauvent (GQS)

Cette formation a pour principal objectif **l'apprentissage des gestes essentiels du secours d'urgence** afin d'être capable d'exécuter correctement les gestes utiles destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et d'attendre l'arrivée des secours en toute sécurité.

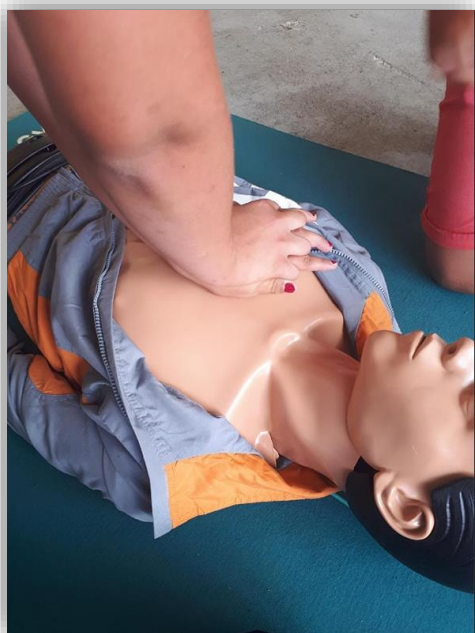
Cette formation est organisée en **deux séquences pédagogiques**, mêlant à la fois apprentissages théoriques et exercices de mise en pratique.

- La formation PSC 1

L'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) a pour objectif d'acquérir **les compétences nécessaires pour exercer l'activité de « Citoyen de sécurité civile »**. Il s'agit d'une formation courte et simple, ouverte à toute personne de plus de 10 ans, ayant pour objectif d'acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

La formation PSC 1 est organisée en **plusieurs séquences pédagogiques** et ponctuée d'exercices de mise en pratique : l'alerte et la protection des populations, le malaise, la perte de connaissance, les hémorragies externes, l'arrêt cardiaque, l'obstruction des voies aériennes, les traumatismes, les brûlures, les plaies, etc.

Plus de renseignements sur le site internet de l'UDSP 72 : www.udsp72.fr



769 personnes
se sont formées au PSC 1
en 2019 grâce à l'UDSP 72.

(Source : UDSP 72)